

## AVIS PUBLIC

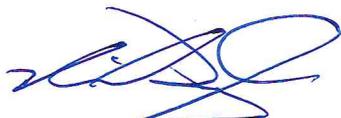
**AVIS PUBLIC EST DONNÉ À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTCALM**

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 361-2025 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE TAXES FONCIÈRES, DE TAXE SPÉCIALE, LA TARIFICATION POUR L'ENLÈVEMENT DES ORDURES, POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS, POUR LE SERVICE INCENDIE, POUR L'ENTRETIEN DU CHEMIN DESJARDINS ET L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025**

Lors de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2025, le conseil a adopté le règlement N° 361-2025 décrétant les taux variés de taxes foncières, de taxe spéciale, la tarification pour l'enlèvement des ordures, pour les premiers répondants, pour le service incendie et pour l'entretien du chemin Desjardins, et l'imposition des taxes pour l'exercice financier 2025.

Ledit règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, durant les heures régulières de bureau.

**DONNÉ à Montcalm ce 11<sup>e</sup> jour de février de l'an deux mille vingt-cinq**



Michael Doyle  
Directeur général et greffier-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Michael Doyle, résidant à Montcalm, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, sur le site Internet de la Municipalité et affiché à l'hôtel de ville et dans le tableau d'affichage près du bureau de poste, le 11 février 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11<sup>e</sup> jour de février 2025.



Michael Doyle  
Directeur général et greffier-trésorier